



© P. Fabre - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône



LES COUSSOULS DE CRAU SONT PÂTURÉS ESSENTIELLEMENT AU PRINTEMPS, AVANT LE DÉPART EN TRANSHUMANANCE.

>>> Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau (13)

# Une co-gestion inattendue

**Une réserve co-gérée par une chambre d'agriculture et une association gestionnaire : ça existe. Le rapprochement repose sur la reconnaissance d'un objectif commun : maintenir les activités agricoles extensives garantes de la préservation des espaces naturels. Une sorte de gagnant-gagnant !**

termes d'emploi, c'est peu», explique encore Patrick Fabre. « Il n'y avait pas de choix : s'allier ou disparaître. La mise sous zone de protection spéciale a permis de stopper l'arrivée de l'arboriculture intensive dans la Crau sèche et de maintenir les parcours pour les troupeaux. Nous n'y serions pas arrivés seuls.» Concrètement ces rapprochements successifs se font lors du programme d'action communautaire pour l'environnement «Crau sèche» (1992-1997) ; puis par la mise en place des premières mesures agri-environnementales en faveur des éleveurs ovins et des producteurs de foin de Crau. À la même époque, le projet de co-gestion de la réserve naturelle des coussouls de Crau voit le jour, avant de se concrétiser fin 2004.

**► POSSIBLE MAIS PAS FACILE.** Les co-gestionnaires sont donc d'accord sur un objectif commun : préserver les coussouls. Dans une sorte de gagnant-gagnant, les uns y voient un intérêt en termes de biodiversité, les autres en termes de maintien du pastoralisme extensif. Mais, dans les faits, rien n'est aisé car les questions à résoudre vont bien au-delà des approches gestionnaires. Cette gestion-là traite des problèmes de société : que veut-on faire de la Crau ? Favorise-t-on plutôt le métier de berger salarié, avec du gardiennage, en réhabilitant notamment les cabanons de bergers ? Ou bien veut-on clôturer la Crau ? Les discussions entre co-gestionnaires ne sont pas toujours très simples, «sur des points aussi précis et concrets que l'implantation de cultures fourragères au sec sur des coussouls dégradés, le passage de la zone protection spéciale restante en réserve naturelle».

Sans compter que, même au sein de la chambre d'agriculture, le discours ne s'élève pas à l'unisson. Tout le monde convient que la filière pêcheurs est en difficulté, mais le débat n'est pas tout à fait tranché entre l'agriculture extensive ou plus productiviste.

Pourtant la co-gestion impose des exigences aux éleveurs. En effet, le plan de gestion de la réserve les engage plus fermement que les mesures environnementales classiques ou les conventions de pâturage. Malgré tout cela, globalement, ça marche ! Sans doute parce que l'essentiel y est : chacun a accepté de sortir

**C**'est une expérience unique en Europe ! Depuis trois ans, une association de protection de la nature et une chambre d'agriculture gèrent de concert une réserve naturelle. Les partenaires : le conservatoire d'études des écosystèmes de Provence (CEEP) et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ont été nommés co-gestionnaires de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau<sup>1</sup> en septembre 2004. La co-gestion, c'est donc possible ?

**► COMMENT C'EST POSSIBLE ?** N'allez pas croire ! Ici comme ailleurs, les intérêts des gestionnaires d'espaces naturels et ceux des agriculteurs étaient perçus comme divergents. Du reste, l'histoire locale avait très mal commencé. Sur la Crau, on se rappelle qu'en 1987, un projet d'arrêté de protection du biotope sur 14 000 ha a failli mal tourner. La chambre d'agriculture allant jusqu'à menacer de faire labourer l'ensemble des coussouls<sup>2</sup> si le projet était adopté. Alors pourquoi cette exception ? Patrick Fabre, chargé de mission à la chambre d'agriculture, donne des détails sur le long cheminement qui conduit à un rapprochement des acteurs. «Une meilleure connaissance mutuelle, et puis l'intelligence de certains gestionnaires d'espaces naturels qui ont su s'allier à la chambre et comprendre les exigences et intérêts des uns et des autres. Petit à petit, les agriculteurs ont suivi la même voie.»

Il faut se souvenir que, dans les années 90, le contexte économique était au développement des pêcheurs et à l'arboriculture intensive. Les surfaces de coussouls et, avec eux, les pâturages de parcours, disparaissaient peu à peu. Les éleveurs ont vite compris qu'ils ne faisaient pas le poids économique et politique face à la filière concurrente. Ils ont saisi l'intérêt de s'allier avec les gestionnaires. «Deux cent cinquante éleveurs, en

1. Créée en 2001 sur 7 411 hectares de parcours steppiques.
2. Le mot vient du latin *cursorium* qui signifie «parcours».

## En savoir plus

Jean Boutin  
Conservatoire d'études des écosystèmes de Provence  
>>> Mél :  
jean.boutin@ceep.asso.fr

Patrick Fabre  
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône  
>>> Mél : p.fabre@bouches-du-rhone.chambagri.fr

« Au sein de la chambre d'agriculture, les représentants agricoles co-gestionnaires sont quelquefois perçus comme des écologistes. »

de sa chapelle et de comprendre les intérêts, les contraintes et les politiques des autres. Quinze ans de travail commun ont contribué à ce résultat.

► **SOLUTION OU AUTOCONVICTION.** On pourrait s'arrêter là, s'autocongratuler, se féliciter, se dire que, sur la réserve, les coussouls sont sauvés. René Tramier, élu à la chambre d'agriculture et éleveur ovin transhumant, nous rappelle à la conscience: « Aujourd'hui, suite à la disparition des coussouls, seulement une trentaine d'éleveurs ont accès à ces parcours step-piques. » Relativisant l'expérience, on comprend alors que l'enjeu territorial est d'un autre ordre. À quoi servirait de préserver 7500 hectares de coussouls si le reste disparaissait? Cette « belle » expérience est fon-



damentale mais il faut voir plus loin. Si l'on veut maintenir le pastoralisme dans la Crau sèche, « c'est l'ensemble du cycle de l'herbe et des troupeaux qu'il s'agit de pérenniser. Ceci passe par le soutien de la pratique de la transhumance estivale vers les Alpes. Il faut lui donner un avenir. L'élevage transhumant représente en effet un modèle pour l'agriculture durable de demain. » ■

**MOUNE POLI**



1

2

3

1 & 3. LE RÔLE DES GENÊTS, ESPÈCE MENACÉE EN EUROPE. 2. BŒUFS DES VALLÉES DANS UNE PRAIRIE.

# Le bœuf des vallées au secours du rôle des genêts

« **L'Éleveur et l'Oiseau** », la marque de viande bovine mise en place sur le site Ramsar des vallées angevines a permis d'amorcer des dynamiques d'appropriation de la biodiversité par les agriculteurs.

Plus de 60 % de la population nationale de râles des genêts habite les vallées angevines<sup>1</sup>. Dans le Maine-et-Loire, ce territoire exceptionnel offre ainsi 16 000 hectares de prairies inondables aux oiseaux migrateurs ou nicheurs. Mais, avec la déprise agricole, ce site d'accueil, conditionné par les crues, risquait de disparaître. C'est pourquoi, en 1990, pour enrayer cette évolution et malgré des intérêts parfois divergents, des acteurs locaux se mobilisent et élaborent un programme agri-environnemental en direction de la préservation du rôle des genêts. La ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le conservatoire des rives de la Loire, le parc régional Loire-Anjou-Touraine et les agriculteurs se trouvent ainsi associés. Un cahier des charges incluant des pratiques agricoles favorables à l'oiseau est ainsi élaboré. En parallèle, des éleveurs de viande bovine se regroupent en association « Éleveurs des vallées angevines ». Et, afin de valoriser leur produit et faire connaître leurs actions, ils lancent « l'Éleveur et l'Oiseau, le bœuf des vallées », une marque qui doit leur permettre de commercialiser en proximité. Pascal Poulard, vice-président de l'association témoigne: « Nous cherchions à pérenniser nos exploitations, tout en respectant l'équilibre naturel et en étant partie prenante des décisions prises sur le site. Ce mouvement a créé des relations privilégiées entre les éleveurs et les partenaires des vallées; aujourd'hui

nous avons une meilleure compréhension des points de vue de chacun. Démarré dans un contexte de crise pour la viande bovine, ce travail nous a aidés à garder espoir et à mieux faire connaître notre métier, tout en prenant davantage en compte les enjeux environnementaux. Jusque-là, nous n'avions pas de connaissances réelles, la rivière faisait partie de la vie quotidienne... Aujourd'hui, grâce aux contacts avec la LPO, nous mettons des noms sur les espèces. Nous sommes de plus en plus conscients de l'impact de certaines techniques et nous nous efforçons de former les jeunes. »

Un premier bilan démontre que des dynamiques d'appropriation de la biodiversité par les agriculteurs sont amorcées. Dans l'ensemble, les éleveurs vont au-delà des cahiers des charges. Il est devenu normal par exemple, de faucher de manière centrifuge et lente. « Le rôle fait partie de notre patrimoine naturel », explique notre interlocuteur. Certains agriculteurs participent au suivi scientifique de l'oiseau, ou cherchent à mieux faire respecter les contrats par leurs pairs. Une plaquette d'information, sorte de code de bonne conduite pour la fauche, est soutenue par l'association. ■

**ODILE CHANCERELLE**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE MAINE-ET-LOIRE

>>> **Mél:**  
[odile.chancerelle@maine-et-loire.chambagri.fr](mailto:odile.chancerelle@maine-et-loire.chambagri.fr)

1. Le site des vallées angevines correspond aux basses vallées angevines et à la vallée de la Loire. Depuis 1995, il fait partie des réseaux zones humides d'importance internationale selon la convention Ramsar et Natura 2000 (zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux).